

DÉCISION N^o : 2005-MC-4172

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 865237

DOSSIER N^o : 21986

Objet : Desert Sun Mining Corp.
Demande de visa

Vu la demande présentée le 30 novembre 2005;

vu les articles 11, 14 et 19 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1;

vu la partie 2 du *Règlement 44-101 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus simplifié*;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2.

En conséquence, l'Autorité des marchés financiers octroie le :

visa pour le prospectus simplifié du 7 décembre 2005 de Desert Sun Mining Corp. concernant le placement de 16 000 000 d'unités, chaque unité étant constituée d'une action ordinaire et du quart (1/4) de un bon de souscription d'action ordinaire, un bon de souscription entier permettant à son porteur de souscrire à une action ordinaire au prix de 2,50 \$ jusqu'au 20 novembre 2008.

Le visa prend effet le 8 décembre 2005.

(s) Marie-Christine Barrette
Marie-Christine Barrette
Chef du Service du financement des sociétés

CM/ir